

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023**

*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le sept avril 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Murielle DESFORGES - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO (du début de la séance jusqu'au rapport 15) - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Michel PASSAT - Jean-Pierre POUENAT (du début de la séance jusqu'au rapport 15) - Pascal RELIANT - Véronique REYMON - Claude RIBOULET (du début de la séance jusqu'au rapport 15) - Jean-Luc ROBIN - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI (du début de la séance jusqu'au rapport 15) - Elsa VALLIAMÉE - Thierry VERGE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Sébastien ALAMARGUY a donné pouvoir à Jean-Loup LESAGE - Marie-Laure DESCAMPS a donné pouvoir à Jean-Pierre POUENAT (du début de la séance jusqu'au rapport 15) - Véronique FOUCAUX a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Catherine FRISE a donné pouvoir à Jean-Luc ROBIN - Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Guillaume NOUALI a donné pouvoir à Sylvain BOURDIER - Patrick PORTET a donné pouvoir à Fernand SPACCAFERRI (du début de la séance jusqu'au rapport 15) - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO (du début de la séance jusqu'au rapport 15)

Etaient Absents(es) : Du rapport 16 jusqu'à la fin de séance : Maria de Lurdes LOUREIRO, Jean-Pierre POUENAT, Claude RIBOULET, Fernand SPACCAFERRI

Secrétaire de Séance : Pascal RELIANT

*_*_*_*_*_*_*_*

- a) Mandats de vote
- b) Procès-verbal du 2 mars 2023

1 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCE

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de ces décisions.

2 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition.
- Décide d'attribuer à Monsieur le Maire la délégation telle qu'indiquée sur la délibération.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés dans le cadre de sa délégation de service et à prendre toutes dispositions, à signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats, décisions et documents de toutes natures, relatifs à l'ensemble de sa délégation.
- Dit que Monsieur le Maire devra rendre compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

3 – COMPTES DE GESTION 2022 - ADOPTION

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Après en avoir délibéré :
 - Statue :
 - . sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2022 au 31/12/2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - . sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne le budget principal et les budgets annexes,
 - . déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue de sa part.

4 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le Conseil Municipal,

- Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite des Comptes Administratifs.
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats tels que définis dans les comptes administratifs :

- Approuve le Compte Administratif 2022 du **budget principal** qui s'élève à :
 - résultat de fonctionnement : 4 726 784,01 €
 - résultat d'investissement : - 1 077 954,00 €

- Approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexes des opérations assujetties à la TVA :
 - résultat de fonctionnement : 29 986,30 €
 - résultat d'investissement : - 29 969,15 €

- Approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe du lotissement de la Chevantière :
 - résultat de fonctionnement : 0,00 €
 - résultat d'investissement : 0,00 €

- Approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe des opérations de fossoyage :
 - résultat de fonctionnement : 1 495,71 €
 - résultat d'investissement : 0,00 €

- Approuve le Compte Administratif 2022 du **budget annexe transport urbain** :
 - résultat de fonctionnement : 0,00 €
 - résultat d'investissement : 0,00 €

5 – AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le Conseil Municipal,

- Le Compte Administratif 2022 du **Budget Principal** qui s'élève à 4 726 784,01 € euros de résultat de fonctionnement et à – 1 047 278,38 euros de résultat d'investissement (avec les restes à réaliser).

Affecte le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- . Section d'investissement, compte 1068 : 1 047 278,38 euros
- . Section de fonctionnement, compte 002 : 3 679 505,63 euros

- Le Compte Administratif 2022 du **Budget Annexe des opérations assujetties à la TVA** qui s'élève à 29 986,30 euros de résultat de fonctionnement et à -29 969,15 euros de résultat d'investissement.

Affecte le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- . Section d'investissement, compte 1068 : 29 969,15 euros
- . Section de fonctionnement, compte 002 : 17,15 euros

- Le Compte Administratif 2022 du **Budget annexe du lotissement de la Chevantière** qui s'élève à 0.00 euros de résultat de fonctionnement et -0,00 € de résultat d'investissement. Le budget annexe de la Chevantière est clos au 31/12/2022. Les actifs seront remontés dans le budget principal au plus tard lors de la clôture 2023.

- Le Compte Administratif 2022 du **Budget annexe des opérations de fossoyage** qui s'élève à 1 495,74 euros de résultat de fonctionnement et aucun investissement. Le budget de fossoyage est clos au 31/12/2022, le résultat ainsi que les restes à recouvrer seront repris dans le budget général 2023.

- Le Compte Administratif 2022 du **Budget annexe du transport urbain** qui s'élève à 0.00 euros de résultat de fonctionnement et aucun investissement et donc aucune affectation.

6 – DETERMINATION DES TAUX DES IMPOSITIONS 2023

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à ces propositions.

7 – BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal,

- Adopte le projet de budget primitif général pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 24 607 460,59 euros.
- Adopte le projet de budget primitif annexe des opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 241 629,83 euros.
- Adopte le projet de budget primitif 2023 du budget du transport urbain qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 24 390,00 euros.

8 – REPARTITION DES SUBVENTIONS COTISATIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à ces propositions.
- Autorise l'ordonnateur à procéder aux mandatements des subventions dans la limite fixée par ce tableau par tiers.
- Décide l'attribution de subventions aux associations pour un montant global de 745 746,00 € en fonctionnement, 16 215,00 € de subventions spécifiques ou événementielles et une subvention d'équipement de 10 750,00 € soit un montant global de 772 711,00 € et 464 564,08 € en autres subventions et participations.

Les crédits prévus au budget sur les imputations de fonctionnement et d'investissement telles que l'exige la comptabilité publique M14.

9 – SUBVENTION - ECOLE DU BOURBONNAIS - TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE AUX NORMES PMR

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition.
- Approuve le plan de financement actualisé.

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des financeurs et à engager toutes les procédures et démarches afférentes.

10 – AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU - ACTUALISATION DEPENSES ET SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition.
- Approuve le plan de financement actualisé.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et du conseil Départemental et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à engager toutes les procédures et démarches afférentes.

11 – SUBVENTION - CIMETIERE VILLE - TRAVAUX D'EXTENSION ET AMENAGEMENT PAYSAGER - TRANCHE 1

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition.
- Approuve le plan de financement actualisé.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès des financeurs et à engager toutes les procédures et démarches afférentes.

12 – CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX SUR LE BATI EXISTANT DU PPRT ADISSEO

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de financement des travaux sur le bâti existant du PPRT ADISSEO Commentry et Malicorne et à prendre tout acte afin d'en permettre la mise en œuvre.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à engager les crédits correspondants et à consigner auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur le compte « ADISSEO – DDT 03 – PPRT de Commentry et Malicorne » ouvert à la demande de Madame la Préfète de l'Allier, l'aide financière de la Commune de COMMENTRY d'un montant de 7237,66€.

Les excédents et intérêts produits seront reversées à la Commune de COMMENTRY à la fin de l'opération au prorata de sa contribution au fonds commun.

13 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 - 2024 - 2025 ENTRE LA COMMUNE DE COMMENTRY ET EVOLEA

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord au renouvellement de cette convention.
- Autorise M. le Maire à signer cette convention.
- Autorise M. le Maire à engager les crédits correspondants et à verser les sommes prévues dans la convention de partenariat.

14 – POSE DE RALENTISSEURS TYPE COUSSINS BERLINOIS ROUTE DES FERRIERES - CITE DES BRULES - RD 455 - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition.
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention.

15 – MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres réunie le 17 mars 2023.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché 2023-01 maitrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de l'école municipale de musique de Commentry.

16 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PARCELLE CLOS DU Puits EN VUE D'UNE CESSION

Le Conseil Municipal,

- Prononce la désaffectation de la partie du domaine public telle que définie sur le plan joint à la présente délibération.
- Approuve le déclassement du domaine public de la parcelle et son intégration au domaine privé communal.

17 – TARIFICATION AQUATHLON DU DIMANCHE 4 JUIN 2023

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition.

18 – EDUCATION - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE N° 2023-003-0029

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec l'Etat dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique N°2023-003-0029.

19 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SANDRINE BLANC SEPOSSIBLE

Le Conseil Municipal,

- Approuve la signature de la convention de partenariat entre la Commune de Commentry et l'association Sandrine Blanc SéPossible.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.
- Attribue, dans le cadre de ladite convention, une subvention de 250 euros à l'Association.

Il est demandé de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour soit le rapport « Convention type de prêt d'archives ». Un vote à l'unanimité a entériné l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour.

20 – CONVENTION TYPE DE PRET D'ARCHIVES

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition.
- Approuve la convention-type de prêt d'archives.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention avec tout emprunteur potentiel.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

COMMEMORATIONS

L'ACOMERA invite la population à se joindre à la commémoration de la proclamation de la Seconde République espagnole, ce vendredi 14 avril, à 18h, au Monument aux Morts.

Le rassemblement général de la commémoration de la Victoire du 8 mai est prévu à 10h, pour un départ du défilé vers le monument aux Morts à 10h30, comme traditionnellement. Nous espérons pouvoir compter sur votre présence nombreuse.

Nous dévoilerons la plaque de l'école Anne Sylvestre (l'école du Bourbonnais), suite à la Délibération du Conseil municipal de mars, lors d'une cérémonie le 2 juin prochain, à 16h30.

CULTURE

Les Vamps se produiront à l'Agora le vendredi 21 avril avec leur spectacle « Amicalement Vamp ».

Le 28 avril à 20h au Théâtre, les élèves de l'atelier chant de l'école de musique et le chabada band de Montluçon se produiront gratuitement, soyons nombreux pour les applaudir.

L'exposition de peinture d'Olivier Mauchet se tient à la Pléiade jusqu'au 5 mai, je vous encourage vivement à aller la découvrir.

A partir du 9 mai, nous recevrons, jusqu'au 3 juin, l'exposition « A la découverte de Simenon », toujours à la Pléiade.

Le week-end du 12 au 14 mai, le FCEA proposera son Week-end cinoche, toujours à l'Agora, autour du cinéma d'action, avec de nombreux invités. La billetterie est ouverte.

Le 23 juin, nous marquerons les 30 ans de la Pléiade, avec notamment des concerts au Théâtre de verdure.

ANIMATION

Les étudiants de l'IUT TC de Montluçon organisent ce dimanche 16 avril de 10h à 18h sur le parking de l'Agora leur exposition de véhicules anciens « Auto'Retro ».

La semaine prochaine, du lundi 17 au samedi 22, au Forum, la Ville propose gratuitement des structures gonflables et une piscine à balle pour amuser les plus jeunes, de 4 à 14 ans. Un kiosque à gourmandise sera aussi disponible. Voilà une activité de vacances pour le plaisir du plus grand nombre.

Le mapping « Lumières sur le Bourbonnais » sera de retour sur la façade de l'Hôtel de Ville, tous les soirs à partir du 29 avril avec un nouveau spectacle, de la tombée de la nuit jusqu'à 23h30.

DON DU SANG

La prochaine session de don de sang se tiendra à l'Agora, mardi 19 avril, de 15h à 19h. Ils en ont vivement besoin.

TOUR DE FRANCE

Dans le cadre de la préparation du Tour de France, les services de la Ville sont à la recherche de vélos à décorer pour orner l'espace public. Si vous avez des cycles usagers, contactez-nous.

PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Total Energie et la société Delbard développent un projet agrivoltaïque qui devrait voir le jour à Commeny. Des ateliers participatifs sont organisés par le porteur de projet mardi 18 avril à 18h, au Théâtre, pour discuter sur l'aménagement paysager, des mesures d'accompagnement, et financement participatif. Ces ateliers sont ouverts à tous.

MAGAZINE MUNICIPAL

Le magazine municipal sera distribué à partir de la semaine prochaine. En cas de problème de diffusion, il sera disponible dans les différents services de la ville et n'hésitez pas à alerter la Direction de la Communication si vous ne le recevez pas.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Le Maire de Commentry,



Sylvain BOURDIER.

Le secrétaire de séance,

Pascal RELIANT.